

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET - 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 décembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Jeanine CAYSSEL, Flavie ROUANET, Angéline BLANC.,
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christian NOCAUDIE, Daniel LACOMBE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Alexia CAILLOUX à Madame Claudine HAUSER
Monsieur Xavier BORIES à M. Rinaldo PUGLISI
Mme Janine BARENS à M. Pascal BUGIS
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Mme Geneviève AMEN
Monsieur Vincent COLOM à Catherine FARRENQ

Etaient excusés

Messieurs Bernard AUDOURENC, Stéphane AYMARD, Serge SERIEYS

Etait absent

Monsieur Kadda BOUMESLA

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Didier GEFFRAY représentant M le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

1. EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2023

Sur la base de ces prescriptions réglementaires, le budget 2023 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration sous la forme des nouveaux tableaux réglementaires joints en annexe :

- Synthèse budgétaire
- Compte de résultat prévisionnel (charges et produits),
- Tableau de financement prévisionnel (ressources et emplois stables),
- Le plan triennal des travaux de gros entretien provisionnable

Après examen, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés, (Abstention de Messieurs Christian NOCAUDIE et Siegfried FRANZ) adopte le budget 2023 ainsi que les tableaux réglementaires et charge le Directeur général de l'exécution de la présente délibération.

.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à CASTRES, le 7 décembre 2022.

Le Président,
Pascal BUGIS

